



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

chambres régionales des comptes

Question écrite n° 1730

Texte de la question

Reprenant les termes de la question écrite qu'elle avait posée le 14 mars 2006 sous la précédente législature, demeurée sans réponse, Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur le fait que les chambres régionales des comptes ont, selon les régions, un niveau d'activité variable. Elle souhaiterait qu'elle lui indique pour 2006 quel est le nombre de rapports rendus par chacune des chambres régionales des comptes et, dans l'hypothèse où il y aurait d'importantes différences, elle souhaiterait en connaître l'origine.

Texte de la réponse

Le rapport public annuel de la Cour des comptes, adressé au Président de la République et présenté au Parlement dresse, chaque année, le tableau de l'activité des juridictions financières. Extrait du dernier rapport public, le tableau ci-après détaille le nombre de rapports d'observations définitives établis par les chambres régionales et territoriales en 2006 et 2007.

REGIONS	RAPPORTS D'OBSERVATIONS définitives	
	2006	2007
ALSACE	29	13
AQUITAINE	48	72
AUVERGNE	19	12
BOURGOGNE	28	27
BRETAGNE	43	38
CENTRE	29	33
CHAMPAGNE-ARDENNE	20	22
CORSE	7	7
FRANCHE-COMTÉ	11	11
ÎLE-DE-FRANCE	72	70

LANGUEDOC-ROUSSILLON	20	20
LIMOUSIN	22	14
LORRAINE	44	36
MIDI-PYRÉNÉES	44	44
NORD - PAS-DE-CALAIS	16	19
BASSE-NORMANDIE	15	22
HAUTE-NORMANDIE	10	12
PAYS DE LA LOIRE	53	53
PICARDIE	33	25
POITOU-CHARENTES	22	33
PROVENCE - ALPES-CÔTE D'AZUR	23	31
RHÔNE-ALPES	58	52
GUADELOUPE, GUYANE, MARTINIQUE	10	13
LA RÉUNION	20	11
NOUVELLE-CALÉDONIE	5	9
POLYNÉSIE FRANÇAISE	12	10
TOTAL	713	706

Il en ressort, pour l'ensemble des chambres régionales et territoriales des comptes, que le nombre de rapports d'observations définitives, établis en 2006 et 2007, est marqué par une grande stabilité, la gestion d'un peu plus de sept cents collectivités et établissements territoriaux ayant été examinée. L'analyse de ces travaux, chambre par chambre, met en lumière des évolutions différenciées, qui s'expliquent essentiellement par le calendrier et la nature des contrôles. En effet, les contrôles des grandes collectivités, des centres hospitaliers universitaires ou des grandes chambres consulaires par exemple, peuvent, compte tenu de leur complexité et des éventuelles difficultés, rencontrées, dépasser le cadre de l'année civile. En outre, la participation régulière des chambres régionales et, territoriales à des enquêtes communes, coordonnée par la Cour des comptes et qui aboutit à la publication de rapports publics particuliers, les conduit à adapter l'établissement de certains rapports d'observations définitives au calendrier de ces travaux.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1730

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : Justice

Ministère attributaire : Économie, industrie et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 juillet 2007, page 5038

Réponse publiée le : 21 octobre 2008, page 9031